Maîtrise d'ouvrage

État

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Service Mobilités et Infrastructures

Dressé par le SMI

à Rouen le 06/07/26

Aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine

Prestations de Communication en phase travaux

Dossier de Consultation

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

DREAL Normandie / SMI
Cité administrative Saint-Sever
38, cours Clemenceau
BP 86 002
76 032 ROUEN cedex

Préparé par : SMI
Date :
Août 2025

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

(CCTP N° DREAL-N/ADEFRG-COMMTRA du 6 juillet 2026

L'Acheteur
Ministères Aménagement du Territoire et Transition Écologique Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Représentant de l'Acheteur (RA)
Madame La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie, Par arrêté préfectoral n°SGAR 25-007 du 24/01/2025, portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accord cadre

Objet du marché
RN338 – Accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine Prestations de Communication en phase travaux

Le présent CCTP comporte 25 pages

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Sommaire

ARTICLE PREMIER. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....4
1.1 Historique.....4
1.2 Les Différentes Entités.....8
ARTICLE 2 GÉNÉRALITÉS.....9
2.1 Objet de la prestation attendue.....9
2.2 Les cibles de la mission.....10
ARTICLE 3 DESCRIPTION DE LA MISSION.....10
3.1 Conseil en communication.....10
3.2 Visuels de communication et ses contenus.....13
3.3 Outils de communication.....14
3.4 Assistance lors des réunions / rencontres avec le public.....23

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Dans la suite du présent document le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

est désigné « Maître de l'ouvrage ».

ARTICLE PREMIER. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1 Historique

Le Sixième Franchissement de la Seine est une partie de la liaison entre les autoroutes A13 et A150. Le projet a pour objectifs :

- d'établir la continuité de type autoroutier entre l'autoroute A150 et la voie rapide Sud III (RN 338) en franchissant la Seine sans emprunter les voies situées au cœur de la ville de Rouen ;
- d'améliorer l'accessibilité des installations portuaires et industrielles de l'Ouest de l'agglomération rouennaise ainsi que du marché d'intérêt national (M.I.N) ;
- d'assurer une intégration urbaine de qualité à l'opération en supprimant les effets de coupure générés par la nouvelle liaison, en désenclavant les différents quartiers et en rendant possible leur mutation.

Compte-tenu de l'effort financier considérable que représentait la réalisation immédiate d'une continuité de type autoroutier entre l'autoroute A150 et la voie rapide Sud III (RN 338), l'opération a été décomposée en 2 phases :

- Le projet fonctionnel, permettant la mise en service d'une tranche opérationnelle avec un ouvrage de franchissement de la Seine (pont levant + viaducs d'accès) dans leur configuration définitive et des raccordements à niveau au réseau existant ;
- Le projet définitif, qui permettra une liaison Nord-Sud avec échangeurs dénivelés, qui ne fait actuellement l'objet d'aucun financement hormis pour les études.

Le projet fonctionnel est donc issu de la nécessité de trouver une première phase au projet de sixième pont (« projet définitif ») qui puisse être financée sur un seul contrat de plan. Bien que cette première phase assure les mêmes fonctionnalités que le projet définitif, elle offre toutefois un niveau de service dégradé, notamment aux points de jonction avec l'autoroute A150 et la RN 338 (voie rapide Sud III).

Les deux phases ont été déclarées d'utilité publique par décret en Conseil d'État en date du 28 septembre 2001 et publiées au journal officiel de la République française le 30 septembre 2001. Les effets de la déclaration d'utilité publique originelle sont aujourd'hui forclos. Le statut de route express a été attribué à la liaison A150 – Sud III (RN 1338) par décret en Conseil d'État du 26 décembre 1991.

Cet ordonnancement était également nécessaire en rive gauche du fait de la non-disponibilité des terrains d'assiette de la future infrastructure, avec notamment la présence en partie sud, à proximité du raccordement sur la N 338 (pénétrante Sud III) d'une usine Grande Paroisse en pleine activité au moment de l'élaboration du projet et de la déclaration d'utilité publique.

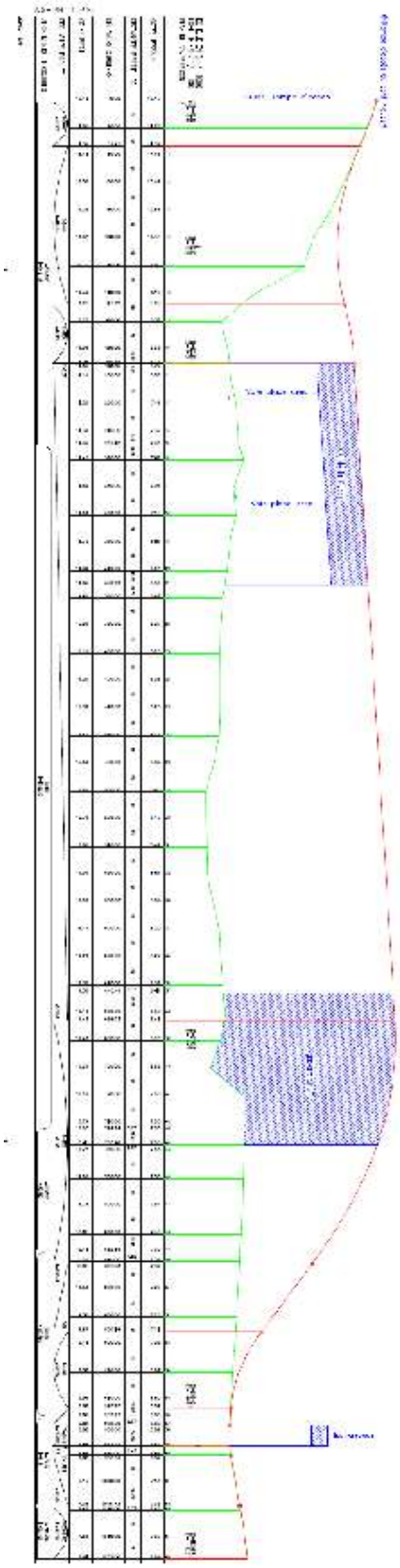
En rive gauche de la Seine, l'usine Grande Paroisse Rouen B a cessé son activité durant l'année 2006, libérant ainsi des potentialités foncières qui, additionnées à d'autres friches industrielles, ont offert à la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) et aux Villes de Petit-Quevilly et de Rouen, l'opportunité d'aménager un nouveau quartier (Écoquartier Flaubert) à proximité de l'hypercentre de l'agglomération rouennaise.

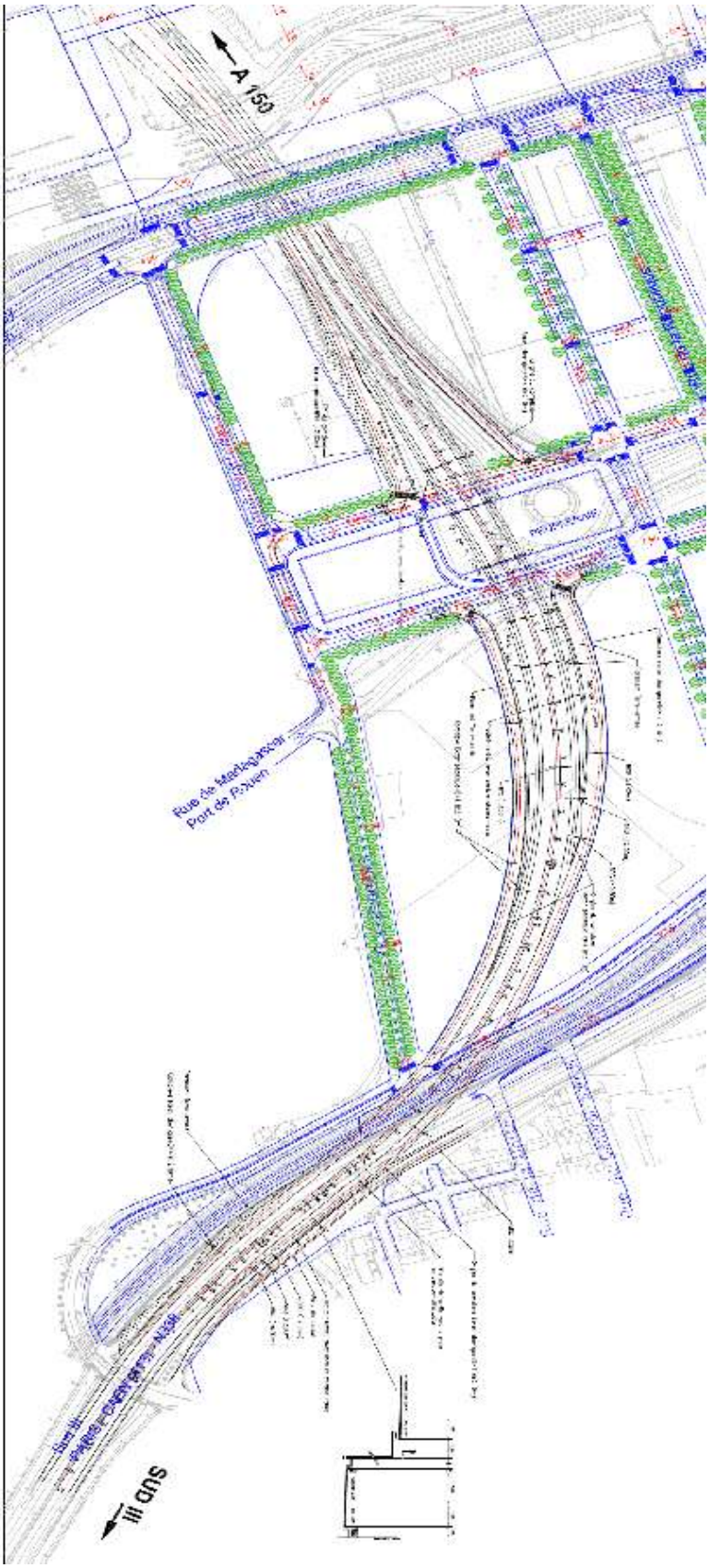
Ce contexte a conduit l'État à engager les études préalables des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine.

Le projet des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine est constitué d'une succession d'ouvrages d'art non courants complexes (OA franchissant la place centrale de l'écoquartier, soutènements de remblais de grande hauteur, OA franchissant les voies ferrées électrifiées Rouen – Orléans, raccordements sur infrastructures existantes). Au droit de l'ouvrage d'art franchissant la place centrale de l'écoquartier est aménagé un point d'échanges entre le réseau routier national et le réseau viaire de l'Écoquartier Flaubert.

La section de la RN 338 (dénommée Voie rapide Sud III) comprise entre l'échangeur de Stalingrad et le carrefour giratoire de la Motte devra en parallèle être requalifiée dans l'attente du développement de l'Écoquartier Flaubert.

Est présenté en page suivante le tracé en plan et le profil en long du projet d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine.




A 150
Rue de Madagascar
Port de Rouen
sud

Principales caractéristiques techniques

- ✗ 1,1 km de section à 2 × 2 voies ;
- ✗ 1 point d'échange au-dessus de la place Centrale du futur écoquartier Flaubert ;
- ✗ une succession de 3 ouvrages d'art :

 – le viaduc de Madagascar d'un gabarit de 4,85 m pour le franchissement de la place centrale du futur écoquartier Flaubert ;
 – un ouvrage d'art en remblai renforcé reliant les deux autres ;
 – le viaduc Pasteur d'un gabarit de 6 m pour le franchissement des voies ferrées électrifiées de la ligne Rouen-Orléans.

Planning prévisionnel

Du fait de la haute technicité du projet, de son niveau de contraintes élevé et des nombreuses interfaces qui l'articulent avec d'autres projets du secteur, l'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert, rive gauche nécessite des travaux importants d'une durée conséquente.

La circulation étant très dense dans le secteur, le chantier ne saurait être mené en privilégiant la rapidité d'exécution sur la minimisation des impacts du chantier sur les conditions de circulation. Au contraire, son organisation a été pensée en fonction d'un impératif essentiel : limiter les gênes occasionnées, en particulier pour les usagers habituels des axes Sud III, pont Flaubert, A150 et pour les activités économiques.

Plusieurs priorités ont été posées :

- organiser le chantier pour assurer la circulation en permanence (continuité à 2 voies pour chacun des sens de circulation) ;
- ne pas fermer le pont Flaubert (sauf pendant de brèves séquences nocturnes) ;
- réaliser par anticipation certaines voiries de l'écoquartier Flaubert ;
- phaser le chantier pour pouvoir mettre en service régulièrement une partie des nouvelles infrastructures et prendre en charge du trafic ;
- prévoir des itinéraires élargis de déviation et de délestage adaptés à chaque phase de travaux et élaborés en concertation avec les partenaires et les riverains.

De ces principes découle un calendrier de travaux sur 8 ans : fin 2019 - 2028. Cette durée, objectivement longue, est la condition pour que la vie de la Métropole rouennaise (Métropole-Rouen-Normandie) et son activité économique continuent à se dérouler sans perturbations majeures.

Les quatre grandes phases du chantier sont :

- Phase 1 : anticipation de voiries ;
- Phase 2 : construction des ouvrages d'art ;
- Phase 3 : raccordement à Sud III ;
- Phase 4 : requalification de la voie rapide Sud III et finitions.

Les 3 premières phases sont désormais achevées avec la mise en service totale le 2 juillet 2026 du raccordement du pont Flaubert à la voie rapide Sud III.

Les travaux de la 4ème phase consiste à:

- construire le bassin d'assainissement routier enterré Pasteur ;
- réaliser la partie Est du bassin de la Peupleraie au coeur de la place centrale du quartier Rouen Flaubert ;

- requalifier la section terminale de la voie rapide Sud III entre l'échangeur de Stalingrad et le carrefour giratoire de la Motte en une voie de desserte du quartier Rouen Flaubert (Rue Hubertine Auclert) ;
- remettre en état le Boulevard Maritime après son utilisation comme itinéraire de déviation PL et les voiries anticipées du quartier Rouen Flaubert ;
- réaliser quelques travaux de finitions (notamment les aménagements paysagers).

Des informations complémentaires sur le projet sont disponibles sur le site internet dédié au projet :
http://www.acces-pontflaubert-rivegauche.fr/

1.2 Les Différentes Entités

Pour les parties techniques du présent marché, les différentes entités impliquées à ce niveau d'étude sont présentées ci-dessous. Ils sont repris dans le Plan Qualité d'Opération (PQO), le schéma associé d'organisation des acteurs est en annexe 1.

1.2.1 – La Maîtrise d'Ouvrage

L'État assure la maîtrise d'ouvrage du projet de l'opération d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine.

Le service, conducteur d'opération, est le Service Mobilités et Infrastructures (SMI) au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie, maîtrise d'ouvrage déconcentrée par délégation du préfet, qui a en charge le pilotage de toutes les problématiques spécifiques à l'opération.

Le prestataire exercera ses missions pour le compte de la DREAL Normandie / SMI.

1.2.2 – Le maître d'œuvre

Le SIR de Rouen de la DIR-NO assure la maîtrise d'œuvre de l'opération. Il est chargé de la réalisation des études de conception détaillée (études de projet) et des missions liées au suivi de l'exécution des travaux (ACT, DET, AOR).

Les prestations comprennent notamment la prise en compte des études existantes, la réalisation des études complémentaires et la constitution du dossier des études de conception détaillée.

1.2.3 – Les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage et Contrôle Extérieur

- **Contrôle extérieur**

Au contrôle intérieur diligenté par les prestataires des différentes études ou par les entreprises en charge des travaux, un contrôle extérieur systématique sera assuré sur les études et travaux réalisés en phase chantier.

Les entités en charge du contrôle extérieur des études postérieures à la déclaration de projet ou des travaux ne sont pas connues à ce jour.

- **Coordonnateur SPS**

Un coordonnateur SPS, indépendant du maître d'œuvre, sera désigné prochainement pour formuler un avis sur les études de projet et suivra le déroulement du chantier.

1.2.4 – Les Acteurs

Les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés seront associés aux études au travers de différents comités. Les acteurs socio-économiques et les associations de protection de l'environnement seront également consultés.

La Métropole-Rouen-Normandie et la SPL Rouen Normandie Aménagement et Stationnement sont plus particulièrement associées au projet compte tenu des interfaces avec le projet d'aménagement du quartier Rouen Flaubert et le doublement de l'émissaire Eaux usées Rive gauche. La Métropole-Rouen-Normandie et la DREAL Normandie travaillent en étroite collaboration pour un avancement optimal de chacun des projets.

ARTICLE 2 GÉNÉRALITÉS

2.1 Objet de la prestation attendue

Le présent marché est un marché de services de communication dans le cadre de la réalisation des travaux de l'opération d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen et à Petit-Quevilly. Les prestations portent sur le conseil en communication et la conception des différents outils de communication pendant la phase «travaux » de l'opération d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine.

Le travail consistera à :

- assister le maître d'ouvrage dans la définition et l'élaboration des contenus d'information destinés au public (citoyens, riverains, usagers de la route, élus…) ;
- concevoir les outils permettant la mise en œuvre de la communication autour du projet.

Ce travail ne s'entend pas uniquement par des actions ponctuelles dictées par les événements, mais par une assistance continue du maître d'ouvrage dans ses actions de communication. L'objectif général de la mission confiée est d'informer, de la manière la plus claire et pédagogique possible, le public au sens large, du contenu, des caractéristiques et des effets du projet.

Les objectifs de la mission sont :

- l'information sur l'avancement du projet et les éventuelles perturbations liées (trafic…) ;
- communiquer sur les engagements de l'État en matière d'environnement naturel et d'environnement humain.

L'information des acteurs locaux concernés (élus locaux, riverains, associations…), des médias et des services de l'État de l'avancement des travaux se fera par une information régulière pendant tout le déroulement des travaux.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage a défini des outils à réaliser au minimum :

- Une charte graphique globale à décliner ;
- Une lettre d'information à parution régulière ;
- Un site internet avec mises à jour régulières ;

- Des panneaux d'exposition / des affiches / des dépliants 3 volets / des plaquettes ;
- Des communiqués de presse ;
- La production de photos prises du sol et aériennes (hélicoptères, drones) ;
- La production d'illustrations du projet : schémas, plans « améliorés », vues d'artistes ;
- Des films vidéos pédagogiques sur la réalisation de l'infrastructure ou un de ses éléments ;
- Le maquettage de panneaux d'informations implantés aux abords du projet ;
- Le maquettage de diaporama.

Les lieux d'exécution des prestations sont les villes de Rouen et du Petit-Quevilly situées dans le département de la Seine-Maritime en Normandie. Le siège de la DREAL Normandie étant situé à Rouen, des réunions pourront avoir lieu à Rouen, à la cité administrative Saint Sever.

2.2 Les cibles de la mission

La cible doit être la plus large possible, elle s'étend des décideurs au grand public.

Il s'agit d'informer les acteurs suivants (liste non exhaustive) :

- ✔ les riverains ;
- ✔ les associations, chambres consulaires et acteurs économiques ;
- ✔ les élus concernés (maires, présidents d'EPCI, conseillers généraux et régionaux, élus nationaux) ;
- ✔ les médias ;
- ✔ les services de l'État instructeurs ou décideurs ;
- ✔ les usagers des infrastructures routières concernées par le projet.

ARTICLE 3 DESCRIPTION DE LA MISSION

3.1 Conseil en communication

3.1.1 Définition du plan de communication *Prix 1.1*

Cette prestation comprend la prise de connaissance du projet et la production d'un plan de communication.

La prise de connaissance de l'opération comprend :

- l'étude de tous les documents transmis par le maître d'ouvrage : historique du projet, éléments sur les études techniques, les engagements de l'État, les phases travaux…
- une ou plusieurs visites sur le site accompagné par le maître d'ouvrage et/ou le maître d'œuvre ;
- toutes visites, consultations ou recherches complémentaires que le prestataire jugera utile pour cerner la problématique qui lui est proposée.

À l'issue de cette prise de connaissance du projet, le prestataire procédera à une analyse de l'environnement politique et socio-économique du projet. Il aura la charge d'établir un diagnostic des attentes et d'analyser les intérêts de chacun dans ce projet. Le prestataire définira par la suite une politique et une stratégie de communication : un plan de communication.

Par conséquent, le prestataire aura pour mission d'identifier les acteurs (cibles) et de définir une stratégie de communication en fonction de chacun d'eux (élus, collectivités, administrations, associations, public (au sens large) et médias). Il s'agit plus spécifiquement d'identifier les acteurs subissant les désagréments des travaux du projet. Le prestataire devra prendre en compte dans sa stratégie les incertitudes liées au déroulement des travaux du projet, pouvant donner lieu à des changements de communication vis-à-vis du projet, en fonction de l'évolution du déroulement des travaux dans le temps.

Le prestataire apportera son conseil sur les outils à développer et les mesures utiles à mettre en œuvre afin de permettre une communication transparente et sincère et de la faire évoluer tout au long du déroulement des travaux du projet. Il assistera le maître d'ouvrage dans la définition des modalités de communication. Il s'agira de répondre à l'objectif consistant à anticiper les réactions et les discussions des cibles de la stratégie de communication.

Le plan de communication intégrera :

- L'analyse critique des outils de communication présentés dans le présent document ;
- L'analyse de l'environnement politique et socio-économique du projet ;
- Le diagnostic des attentes et l'analyse des intérêts des différentes acteurs dans ce projet ;
- L'analyse des points faibles et des points forts du projet, en terme de communication ;
- La constitution d'un fond de dossier « cibles de communication » avec les motifs de la sélection effectuée ;
- La définition de la stratégie à mettre en œuvre à partir de chaque outil et cible de communication.

Le plan de communication se présentera sous la forme d'un rapport rédigé par le prestataire.

3.1.2 Suivi du plan de communication

a. Adaptations du plan de communication – Notes stratégiques de communication _Prix 1.2_

Le prestataire veillera à l'adaptation du plan de communication selon les directives de la Maîtrise d'ouvrage. Il élaborera en tant que de besoin, sur des points spécifiques, des notes stratégiques de communication.

b. Veille et conseil stratégiques _Prix 1.3_

Pour garantir l'information optimale du public, le plan de communication décrit ci-dessus servira de base pour une veille stratégique que le prestataire réalisera tout au long de sa mission. Cette veille permettra d'analyser l'évolution de l'opinion publique sur le projet, au niveau tant régional que national, mais également d'identifier les acteurs non encore recensés. Le cas échéant, le prestataire proposera des actions correctives (actualisation du plan de communication).

Cette veille s'appuiera en outre sur le suivi des médias décrit ci-dessous. Il en tirera les conclusions et les enseignements pour préparer la communication pendant les phases de travaux, ainsi, il préconisera toute intervention ou toute action afin de développer et d'améliorer la communication, au fur et mesure de leurs déroulements.

Il réalisera un suivi des outils de communication mis en place afin de les adapter si besoin. Il pourra également proposer la mise en place de nouveaux outils permettant d'optimiser l'information.

Le prestataire établira des bilans mensuels sous forme d'une courte note écrite (2 à 4 pages). Elle servira à adapter si besoin la stratégie de communication.

c. Participation aux réunions _Prix 1.4_

Le prestataire sera notamment amené à participer à toutes les réunions de préparation de la communication avec le maître d'ouvrage (par demi-journée d'échanges avec le maître d'ouvrage). Il participera notamment aux groupes de travail (3 heures d'échanges), comités techniques, de pilotage ou de coordination (3heures d'échanges).

3.1.3 Médias

a. Assistance dans les relations médias_Prix 1.5_

Le prestataire assistera le maître d'ouvrage dans ses relations avec les médias, il devra :

- réaliser un fichier presse et un fichier « e-mailing » des interlocuteurs tous modes confondus (presse écrite, audio-visuelle, divers supports de communication des collectivités territoriales et autres acteurs, presse gratuite, sites Internet…) ;
- réaliser tout au long de sa mission une veille de la presse (nationale, régionale et locale) et des autres médias, Internet notamment (y compris les réseaux sociaux), afin de tenir à disposition du maître d'ouvrage un média-book complet et actualisé ; il diffusera et archivera les parutions des médias (nationaux, régionaux ou locaux) ;
- assister et conseiller le maître d'ouvrage pour son action en communication auprès des médias ;
- suivre les relations avec les journalistes ;
- organiser les points presse ;
- s'assurer de la présence des médias aux réunions publiques et de leur bonne connaissance du projet.

b. Communiqués et dossiers de presse_Prix 1.6_

De plus, le prestataire sera chargé de rédiger et mettre en forme les communiqués et dossiers de presse. Tout document sera soumis à validation du maître d'ouvrage avant publication.

c. Conseil dans l'élaboration des courriers de réponse à destination des acteurs locaux et des particuliers_Prix 1.7_

Le prestataire veillera à conseiller le maître d'ouvrage dans l'élaboration des courriers de réponse à destination des acteurs locaux (institutionnels, entreprises, associations).

d. Relations avec le public et les usagers_Prix 1.8_

Le prestataire sera chargé d'assister le maître d'ouvrage afin d'optimiser ses relations avec le public et les usagers.

Pour cela il constituera le fichier « riverains / résidents » du projet et conseillera le maître d'ouvrage pour élaborer ses réponses au public et aux usagers de l'infrastructure.

3.2 Visuels de communication et ses contenus

L'objectif est de produire des visuels de communication (photographies, illustrations, reportages vidéos…) à l'initiative du maître d'ouvrage ou sur proposition du prestataire. La réalisation de ces visuels et contenus doit obligatoirement faire l'objet d'une validation préalable par le maître d'ouvrage. Ils permettront d'alimenter les outils de communication.

3.2.1 Photographies au sol _*Prix 2.1*_

Le prestataire devra prendre des photographies au sol en haute définition des différentes phases de travaux dans le but de montrer l'évolution et l'aboutissement de ces différentes phases.
La prestation comprend également le traitement et l'optimisation des prises de vue par des logiciels adaptés.
Cette prestation peut ponctuellement être réalisée lors d'un congé de fin de semaine ou un jour férié.

3.2.2 Photographies aériennes_*Prix 2.2*_

Le prestataire devra prendre des photographies aériennes (en hélicoptère ou à l'aide d'un drone) en haute définition correspondant à l'avancée des travaux dans le but de visualiser l'évolution des travaux.
La prestation comprend également le traitement et l'optimisation des prises de vue par des logiciels adaptés.
Cette prestation peut ponctuellement être réalisée lors d'un congé de fin de semaine ou un jour férié.

3.2.3 Production d'illustrations_*Prix 2.3*_

Le prestataire devra réaliser des schémas, plans améliorés, photos-montages et/ou des vues d'artistes à partir des illustrations mises à sa disposition et de celles réalisées dans les *Prix_2.1* et *Prix_2.2*. L'objectif est de produire des visuels pédagogiques, significatifs et compréhensibles des réalisations effectuées ou à effectuer, à destination des cibles de la mission de communication.

Il pourra également s'agir de produire des éléments cartographiques (plans ou synoptiques) par le biais d'outils CAO / DAO afin d'aider à la compréhension.

3.2.4 Prises de vues vidéo_*Prix 2.4*_

Le prestataire est en charge de réaliser des séquences vidéos dans le but de créer un montage vidéo. (*Prix_3.5*) Ces séquences vidéos doivent permettre de tracer l'évolution des travaux et s'effectueront à la demande du maître d'ouvrage ou sur proposition. En outre, la disponibilité d'un cadreur est primordiale pour la prise de séquences à l'instant souhaité.

Cette prestation peut ponctuellement être réalisée lors d'un congé de fin de semaine ou un jour férié.

Le prestataire devra également installer un ou plusieurs dispositifs de caméra fixe dans le cadre d'une observation continue d'une zone de travaux. L'objectif est d'obtenir l'intégralité du déroulement des travaux. Des séquences du film pourront être retravaillées à travers le *Prix_3.5.* Par ailleurs, cette caméra pourra être déplacée sur différents sites suivant les travaux réalisés par la demande du maître d'ouvrage ou par proposition du prestataire. Il est possible que 2 phases travaux réalisées en même temps soient l'objet d'une observation continue, si tel est le cas, le prestataire doit être en mesure d'installer 2 caméras fixes sur un même laps de temps. Il doit également assurer la maintenance et la protection pendant toute la durée d'utilisation.

3.3 Outils de communication

3.3.1 Charte Graphique _*Prix 3.1*_

Objectif

L'objectif est que les outils de communication diffusés au titre du projet soient graphiquement cohérents afin de permettre une identification rapide par le public des documents émis par le maître d'ouvrage (voir la charte graphique validée pour la communication en phase Etudes élaborée par « Etat d'Esprit » puis en phase Travaux élaborée par « *PARIMAGE* »).

Prestation demandée

Sur la base d'un logo, la prestation demandée est la reprise des chartes graphiques précédentes et sa déclinaison sur tous les supports de communication diffusés au titre du projet (journal, site internet, dossier…). Le prestataire ne devra pas oublier d'inclure dans sa charte les éléments intangibles des chartes graphiques du ministère et des co-financeurs du projet.

3.3.2 Lettre d'information _*Prix 3.2*_

Objectifs

L'objectif de la lettre d'information est de fournir des précisions sur le déroulement des travaux et l'avancement de l'opération, il est le lien entre le maître d'ouvrage et le public.

Contenu

On pourra retrouver dans cette lettre (liste non exhaustive) :

- tout ce qui concerne le déroulement et l'avancement des travaux ainsi que les perturbations ;
- le démarrage d'une nouvelle phase travaux ;
- les explications « techniques » sur les travaux menés ;
- un calendrier à court terme ;
- une rubrique question/réponse ou témoignage ;
- une interview (maître d'ouvrage, bureau d'études, élus locaux, riverains, associations) ;
- une valorisation des mesures liées aux engagements de l'État.

Le prestataire proposera pour chaque numéro une liste de sujets. Certains thèmes pourront toutefois être imposés par le maître d'ouvrage.

Forme

Une production d'une lettre d'information périodique de 2 pages et une lettre d'information de 4 pages en fonction de l'actualité. Les lettres d'informations seront au format A4. Le traitement des sujets se fera sous la forme journalistique, ne se limitant pas à relater le déroulement des travaux.

Fonctionnement

Afin de suivre au plus près l'actualité des travaux, une première réunion de mise au point de chaque lettre d'information aura lieu avec le maître d'ouvrage, le prestataire et des éventuels acteurs concernés par le(s) article(s).

Cette réunion se tiendra le plus tôt possible après la parution du journal précédent et aura pour objectifs :

- d'arrêter le sommaire et le contenu de la prochaine édition en choisissant parmi les sujets proposés par le prestataire ;
- de définir les besoins du prestataire (photos, plans, schémas) ;
- de fixer la date de diffusion en fonction notamment d'éventuels événements.

Des échanges électroniques permettront de présenter à la maîtrise d'ouvrage la maquette de la lettre d'information conçue par le prestataire. La maquette lui sera retournée après validation, ou pour modification avant validation, par le maître d'ouvrage.

La lettre d'information qui fera l'objet d'une traduction en anglais ou dans une autre langue étrangère sera certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La lettre d'information sera obligatoirement soumise avant publication à la validation.
Prestations demandées

Les principales tâches de cette mission sont :

- la participation à la réunion de mise au point ;
- la proposition d'une maquette complète des lettres d'informations (trame, rubriques) selon la charte graphique ;
- la participation aux réunions et visites nécessaires pour la rédaction ;
- la proposition de réponses adaptées à l'actualité à partir des publications dans les médias, de réactions d'élus, associations, populations… ;
- la proposition de sujets constituants le sommaire ;
- la réalisation d'interviews ;
- la réalisation de photos pour les besoins de la lettre d'information ;
- la définition de l'angle de rédaction ;
- la rédaction et mise en page selon la charte graphique ;
- les reprises éventuelles suite à l'avis du maître d'ouvrage ;
- la fourniture à la maîtrise d'ouvrage de tous les documents/fichiers nécessaires à l'impression (textes, photos, plan, scans, photomontage…) : fichier fourni prêt à flasher ;
- la fourniture d'un fichier prêt à être mis en ligne sur le site internet (pdf).

3.3.3 Site Internet _*Prix 3.3*_

Objectifs

Le site internet conçu par « *PARIMAGE* » au moment du démarrage des travaux doit complètement être réactualisé tant sur les aspects techniques que sur les aspects d'accessibilité et de sécurité en vigueur pour un site internet de l'Etat. Le prestataire aura en charge l'actualisation, les frais d'hébergement et la maintenance du site créé.

Contenu/fonctionnalités

Le site doit respecter la charte graphique du projet. Il s'agit d'un site dynamique.
Le site devra réunir toutes les informations liées aux études, aux procédures et surtout aux travaux, ainsi que les éléments visuels nécessaires à la compréhension.

Il doit :

- être composé à minima de 5 rubriques :
 - Présentation générale du projet ;
 - Actualités du projet ;
 - Info Trafic ;
 - Photographies/Vidéos ;
 - Questions/Réponses (FAQ).

- faciliter la navigation des internautes grâce à des rubriques claires et cohérentes et une ergonomie adaptée au projet ;
- permettre aux internautes de télécharger des documents (parfois lourds) et les outils de communication publiés (au format .pdf) ;

- permettre la visualisation de vidéos ou de maquettes numériques.

Fonctionnement

La mise en ligne de nouvelles pages pourra se faire de deux manières :

- le maître d'ouvrage mettra des informations nouvelles directement sur le site suite à la formation pour prise en main ;
- le prestataire pourra prendre l'initiative de proposer au maître d'ouvrage de nouveaux articles qui seront validés par la maîtrise d'ouvrage avant la mise en ligne.

Les règles suivantes devront être respectées :

- les normes d'accessibilité (RGAA4 / RGAA5 de la DINUM) devront être respectées pour les différents navigateurs et pour les logiciels utilisés par les personnes en situation de handicap ;
- les pages devront être indexées pour être trouvées par les moteurs de recherche. Les mots clefs seront proposés par la maîtrise d'ouvrage ;
- la conception du site se fera en Open Source : langage php, html, javascript et base de données MySQL.

Le site internet devra être sécurisé.

Le prestataire devra remettre une sauvegarde du site : copie de l'ensemble des fichiers du site Internet. De plus une sauvegarde de la base de données devra être faite à la conception du site. Ces sauvegardes seront mises à jour par la suite.

Le maître d'ouvrage aura le statut d'administrateur et contributeur du site. Ainsi, les mises à jour du contenu du site devront être faisables en mode web.

Prestations demandées

La prestation demandée comprendra :

- l'actualisation) du site internet (et de son adresse) dédié au projet avec les fonctionnalités décrites ci-dessus ;
- la création des pages décrites ci-dessus ;
- la formation de 3 à 4 agents de la DREAL sur ½ journée pour la publication sur le site ;
- la sauvegarde des fichiers et de la base de données, et leurs mises à jour ;
- l'hébergement du site ainsi que la maintenance ;
- sa traduction en version anglaise ou dans une autre langue étrangère.

3.3.4 Application pour téléphone mobile et tablettes _*Prix 3.4*_

Sans objet

3.3.5 Montage vidéo _*Prix 3.5*_

Objectifs

L'objectif de cette prestation est de fournir des vidéos informatives sur les différentes phases de travaux et les engagements de l'État en matière d'environnement humain et naturel.

Elles seront d'une durée d'environ 4 à 10 min pour les vidéos ponctuelles

Ces vidéos peuvent être également constitués d'interviews du maître d'ouvrage, de prestataires du projet ou de représentants d'entreprises participant à la réalisation des travaux.

Contenu/forme

La prestation comprendra le montage de vidéos à partir de fichier et d'extraits vidéos fournis par le maître d'ouvrage et à partir des prises de vue vidéos réalisées par le prestataire (_*Prix 2.4*_).

Le format informatique des vidéos doit permettre leur lecture sur PC depuis le logiciel de lecture « Lecteur Windows Media » et « VLC ». Les vidéos devront également être fournies dans un format informatique permettant leur lecture depuis le site internet si elles sont postées sur celui-ci. De plus, les vidéos devront être rendues sur un support permettant leur lecture sur une télévision.

Prestations demandées

Cette prestation comprend le montage de vidéo *(_Prix 3.5.a_)* et la réalisation de vidéos *(_Prix 3.5.b_)*. Toutes les vidéos produites devront être validées par le maître d'ouvrage.

3.3.6 Maquette 3D_*Prix 3.6*_

Objectifs

L'objectif de cette prestation est de procéder à l'actualisation de la maquette numérique 3D existante de l'opération en réutilisant la maquette numérique existante élaborée par le prestataire *KEYVEO* pour le compte du maître d'ouvrage.

Contenu/forme

La prestation comprendra le montage de vidéos à partir de fichiers numériques 3D et d'extraits vidéos fournis par le maître d'ouvrage et à partir des prises de vue réalisées par le prestataire *(_Prix 2.4_)*.

Le format informatique des vidéos de modélisation tridimensionnelle doit permettre leur lecture sur PC depuis le logiciel de lecture « Lecteur Windows Media » et « VLC ». Les vidéos devront également être fournies dans un format informatique permettant leur lecture depuis le site internet si elles sont postées sur celui-ci. De plus, les vidéos devront être rendues sur un support permettant leur lecture sur une télévision (lecteur DVD).

Prestations demandées

Cette prestation comprend l'actualisation de la maquette numérique existante *(_Prix 3.6.a_)*, le montage de vidéo *(_Prix 3.6.b),* la réalisation de vidéos *(_Prix 3.6.c)* et l'ajout de voix pour commenter la vidéo *(_Prix 3.6.d_)*. Toutes les vidéos produites devront être validées par le maître d'ouvrage.

3.3.7 Panneaux d'exposition_*Prix 3.7*_

Objectifs

La prestation comprendra la conception rédactionnelle et graphique de panneaux d'exposition ainsi que la réalisation matérielle afin d'informer le public de façon synthétique sur les travaux engagés. Les panneaux devront respecter la charte graphique du projet.

Contenu/forme

Ces panneaux devront réunir des informations liées au projet, agrémentées de photos, plans, schémas… Les panneaux seront au format kakemono (80 cm x 200 cm).

Prestations demandées

Cette prestation comprend la conception textuelle et graphique des panneaux d'exposition *(_Prix 3.7.a_, _Prix 3.7.b* et *_Prix 3.7.d_)* ainsi que la production.

La maquette d'un panneau devra être validée par le maître d'ouvrage avant production.

3.3.8 Affiches _*Prix 3.8*_

Objectifs

La prestation comprend la conception d'affiches afin d'informer le public de façon synthétique des perturbations occasionnées et de l'avancement des travaux.

Contenu/forme

Les affiches seront conçues en cohérence avec la charte graphique afin d'être facilement identifiées. Elles seront au format A3 ou A2.

Prestations demandées

Cette prestation comprend la conception textuelle et graphique des affiches. Toutes les affiches seront soumises au maître d'ouvrage pour validation. Des adaptations, réputées comprises dans le *_prix 3.8_*, pourront être demandées par ce dernier.

3.3.9 Plaquettes d'information et d'invitation _*Prix 3.9*_

Objectifs

La prestation comprend la conception de plaquettes informatives et d'invitation à des réunions de travail, publiques ou de chantier reprenant de manière synthétique les éléments importants des travaux et des perturbations qui auront lieu.

Contenu/forme

Les plaquettes d'information seront conçues en cohérence avec la charte graphique afin d'être facilement identifiées. Elles seront au format A4 et en 3 volets.
La plaquette devra réunir les informations liées à la date, le lieu et les travaux qui seront engagés Un plan de situation devra être présent ainsi que l'itinéraire de déviation le cas échéant.

Prestations demandées

Cette prestation comprend la conception textuelle et graphique des plaquettes d'information. Toutes les plaquettes seront soumises au maître d'ouvrage pour validation. Des corrections ou adaptations, réputées comprises dans le *_prix 3.9_*, pourront être demandées par ce dernier.
Une version des plaquettes informatives dans une langue étrangère sera envisagée dont à minima en anglais.

3.3.10 Pochettes de communication_*Prix 3.10*_

Objectifs

La prestation comprend la conception du graphisme des pochettes de communication afin de permettre au maître d'ouvrage d'y glisser des documents (note, carte…) qu'il souhaite distribuer lors de réunions.
Ces pochettes auront la forme de chemises à rabats, chemises à sangles ou mallette.

Contenu/forme

Quels que soient les documents à diffuser, les pochettes auront toutes le même cadre type (en cohérence avec la charte graphique) afin d'être facilement identifiées.
Une partie de ce cadre (encart) sera laissée vierge afin de permettre au maître d'ouvrage de préciser le contenu de la chemise, exemple « comité de suivi du 6 juin 2008 ».

La chemise à rabats sera au format plié 22 × 31 cm et au format ouvert 58 × 41 cm, avec une découpe à la place de l'encart laissé vierge.
Pour la chemise à sangle, il s'agira d'une cadre au format 18 × 26 cm à accoler à la pochette.

Les mallettes serviront à rassembler l'ensemble des documents de planifications des phases de travaux. La mallette sera au format A3 ou A4.

Les supports numériques contenant une copie des outils de communication seront sous la forme suivante (à la convenance du maître d'ouvrage) :

– Clé USB ;
– carte SD ;

Prestations demandées

Cette prestation comprend la conception textuelle et graphique du cadre type des pochettes de communication.
Le cadre type devra être validé par le maître d'ouvrage avant publication.

3.3.11 Dépliants 3 volets_*Prix 3.11*_

Objectifs

La prestation comprend la conception de dépliants 3 volets reprenant de manière synthétique les éléments importants des travaux et des perturbations qui auront lieu.

Contenu/forme

Les dépliants 3 volets seront conçues en cohérence avec la charte graphique afin d'être facilement identifiés. Ils seront au format A4 et en 3 volets.
Les dépliants 3 volets devront réunir les informations liées à la date, le lieu et les travaux qui seront engagés Un plan de situation devra être présent ainsi que l'itinéraire de déviation le cas échéant.

Prestations demandées

Cette prestation comprend la conception textuelle et graphique des dépliants 3 volets. Tous les dépliants 3 volets seront soumis au maître d'ouvrage pour validation. Des corrections, réputées comprises dans le *_prix 3.11_*, pourront être demandées par ce dernier.
Une version des dépliants 3 volets dans une langue étrangère sera envisagée dont à minima en anglais.

3.3.12 Panneaux d'information de chantier_*Prix 3.12*_

Objectifs

La prestation comprendra la conception rédactionnelle et graphique de panneaux d'informations de chantier afin d'avertir le public de façon synthétique sur les travaux, les financeurs et les dates correspondant aux travaux.

Contenu/forme

Les panneaux d'information seront conçus en cohérence avec la charte graphique afin d'être facilement identifiées par le public. Ces panneaux devront réunir des informations liées au projet.

Prestations demandées

Cette prestation comprend la conception textuelle et graphique des panneaux de chantier d'information.
Tous les panneaux produits devront être validés par le maître d'ouvrage avant exposition.

3.3.13 Palissades de chantier_*Prix 3.13*_

Objectifs

La prestation comprendra la conception rédactionnelle et graphique de palissades de chantier afin d'avertir le public de façon synthétique sur les travaux, les financeurs et les dates correspondant aux travaux.

Contenu/forme

Les palissades de chantier seront conçues en cohérence avec la charte graphique afin d'être facilement identifiées par le public. Ces palissades devront réunir des informations liées au projet.

Prestations demandées

Cette prestation comprend la conception textuelle et graphique des palissades de chantier.
Toutes les palissades de chantier produites devront être validées par le maître d'ouvrage avant exposition.

3.3.14 Maquettage diaporama_*Prix 3.14*_

Objectifs

La prestation comprendra la conception matérielle d'une maquette de diaporama ayant pour but de mutualiser les supports de communication OpenOffice Impress. Le maquettage diaporama devra respecter la charte graphique du projet.

Contenu/forme

Les diapositives devront avoir un masque de saisie suivant le contenu à insérer et seront au format OpenOffice Impress. La maquette devra être au moins composée d'une page de présentation type, d'une page de titre type, d'une page de graphique type, d'une page de tableau type ainsi qu'une page d'insertion texte type.

Prestation demandée

Cette prestation comprend la conception graphique d'un masque de diaporama. Tous les masques de diapositives du maquettage devront être validés par le maître d'ouvrage.

3.3.15 Élaboration d'une charte de chantier_*Prix 3.15*_

Objectifs

La prestation comprendra la conception d'une charte de chantier ayant pour objectif de fixer les règles et obligations imposées à tous les acteurs qui interviennent sur l'opération d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine. Elle traduit la volonté du maître d'ouvrage à limiter les impacts négatifs d'un chantier sur l'environnement et à améliorer les conditions sanitaires du personnel.
La charte de chantier du projet devra être signée par toutes les entreprises (titulaires et sous-traitants) intervenant sur le chantier.

Contenu/forme

La charte de chantier sera au format OpenOffice Impress. La maquette devra être au moins composée d'une page de présentation type, d'une page de titre type, d'une page de graphique type, d'une page de tableau type ainsi qu'une page d'insertion texte type.

Prestation demandée

Cette prestation comprend la conception de la charte de chantier et la communication associée à cette bonne pratique. Celle-ci devra être validée par le maître d'ouvrage.

3.4 Assistance lors des réunions / rencontres avec le public

3.4.1 Réunions publiques_*Prix 4.1*_

Objectifs

Lors des phases de travaux, des réunions publiques se dérouleront dans le secteur géographique concerné par le projet. Elles auront pour objectif de donner au public au sens large, les informations qu'il attend et de répondre à ses questions de vive voix.

Forme

Celles-ci feront l'objet d'une préparation et de compte-rendus exhaustifs.
Elles pourront réunir de 100 à 500 participants pour une durée d'environ 3 heures.

Prestations demandées

La prestation comprend la conception et la réalisation des supports d'animation ainsi que l'ensemble de l'organisation logistique des réunions, en amont et le jour même. Elle ne comprend pas l'animation de celles-ci.

Le prestataire aura a minima en charge :

Avant la réunion :

✔ la visite et la réservation de salle auprès des communes ou autres organismes le cas échéant (si besoin, les frais de location seront directement pris en charge par le maître d'ouvrage) ;
✔ la gestion des assurances et du processus de sécurité et secours ;
✔ la scénographie du lieu choisi pour les réunions (estrade, mobiliers, sonorisation, matériel nécessaire pour la projection vidéo, signalétique…) ;
✔ la préparation et la coordination de l'ensemble des prestations impliqués dans l'organisation des réunions (acheminement et installation du matériel, hôtesse d'accueil, sécurité, enregistrement audio…) ;
✔ la livraison du matériel et des documents remis aux participants (planning de livraison, fiche contact, gestion de l'accès des prestataires au bâtiment).
✔ la mise en forme des présentations de type Power Point ou animations pédagogiques que le maître d'ouvrage utilisera en réunions publiques.

Le jour de la réunion :

✔ gestion du planning de la réunion ;
✔ installation des panneaux d'exposition dans le hall de la salle de réunion publique ;
✔ livraison (éléments de scénographie, équipement technique, documents…) ;
✔ mise en place de l'accueil, du matériel nécessaire, de la signalétique, de l'éclairage, la sonorisation et la projection (personnel technique et matériel), installation et tests techniques, préparation des documents remis aux participants ;
✔ briefing et contrôle des prestataires et personnels présents lors de la réunion :hôtesses d'accueil, personnel de sécurité, techniciens, enregistrement des débats… ;
✔ une équipe d'hôtesses d'accueil dont l'effectif sera dimensionné en fonction de l'audience prévue sera mise en place pour l'accueil, la gestion des micros et des questions écrites ;

✔ comptage des personnes présentes ;
✔gestion des intervenants (installation, répétitions, tests techniques, flux)
✔ la gestion du système questions/réponses pendant les réunions et chronométrage des temps de parole ;
✔ la saisie des débats (enregistrement audio et verbatim écrit complet) ;
✔ démontage et reprise du matériel ; remise en état éventuelle des lieux.

Après chaque réunion publique :

✔ sous 24 h, envoi par mail d'une note synthétique sur le déroulement de la réunion (1 à 2 pages) ;
✔ sous 48 h, envoi de la synthèse de la réunion (4 à 6 pages) ;
✔ sous une semaine, envoi du verbatim retranscrivant l'intégralité des débats et d'une sauvegarde de l'enregistrement sonore.

De plus, le prestataire pourra assurer :

✔ l'enregistrement vidéo des débats.

3.4.2 Visites de chantier_*Prix 4.2*_

Objectifs

Lors des phases de travaux, des visites de chantier se dérouleront sur le site concerné par les travaux du projet. Elles auront pour objectif de donner au public au sens large, les informations qu'il attend sur les travaux et de répondre à ses questions de vive voix.

Forme

Celles-ci feront l'objet d'une préparation et de compte-rendus exhaustifs.
Elles pourront réunir de 10 à 20 participants pour une durée d'environ 2 heures.

Prestations demandées

La prestation comprend la conception et la réalisation des supports d'animation ainsi que l'ensemble de l'organisation logistique des visites de chantier, en amont et le jour même. Elle ne comprend pas l'animation de celles-ci.

3.4.3 Bornes de consultation numérique_*Prix 4.3*_

Sans objet

3.4.4 Prestations spécifiques _*Prix 5.1*_

Objectifs

La mission de communication en phase travaux nécessite de façon ponctuelle l'intervention de certains prestataires spécialisés pour une durée d'une demi-journée ou d'une journée qu'il faudra rémunérer par le biais du prestataire en communication.

Prestations demandées

La prestation comprend le recrutement du prestataire spécifique et la définition de sa mission.
Les prix rémunèrent le recours à des spécialistes divers payés à la journée ou à la demi-journée.